



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné,

Gérard LIOT, Maire de la Commune de AUSSAC-VADALLE,

Certifie avoir procédé à l'affichage :

- De la délibération communautaire de la séance du 07/12/2023 N°20231207\_01--« Urbanisme -modification simplifiée du PLUi : modalités de mise à disposition du public »
- Du texte de parution de mise à disposition du dossier MS N°1 du PLUi

A la mairie de AUSSAC-VADALLE,

Pendant un mois minimum,  
A savoir du **11 janvier 2024 au 22 février 2024**.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A AUSSAC-VADALLE, le 23 février 2024

Gérard LIOT  
Maire de AUSSAC-VADALLE

